

Département des Landes  
Arrondissement de Dax

**Commune de POYANNE**

Nombre de Conseillers  
15  
Conseillers en fonction  
15  
Conseillers présents  
12

PROCES-VERBAL  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 14 avril 2022

**Sous la présidence de Madame Fabienne LABY-FAUTHOUX,**

**Maire**

**Membres présents :** Alain LABAT - Elisabeth COUDROY - Michèle GUARIDO - Thierry LOUPIEN – Hervé DAL-CORSO – Nicolas JACOB – Olivier SCHAFFHAUSER – Catherine ROSSIGNOL – Maylis AUMAILLEY – Thierry LABORDE – Philippe DUCOURNEAU – Fabienne LABY-FAUTHOUX -

**Absent excusé :** Nadine BOURLON - Nicolas JACOB - Séverine SOUPOT

**Secrétaire de séance :** Rémy NAPIAS

**Date de la convocation :** 05 avril 2022

**ORDRE DU JOUR**

---

- 1) Approbation du procès-verbal de la séance du 04 mars 2022
- 2) Désignation du secrétaire de séance
- 3) DCM 2022/04/17 : Vote du taux des taxes
- 4) DCM 2022/04/020 : Vote du budget primitif 2022
- 5) DCM 2022/04/019 : Choix de l'architecte pour le projet du pôle santé
- 6) Journée citoyenne
- 7) DCM 2022/03/016 : demande de subvention à la CAF pour le projet de construction de l'aire de jeux
- 8) Déjections canines au parc du château
- 9) Organisation de la journée citoyenne
- 10) Divers

1) **APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 04 MARS 2022**

Le conseil Municipal à l'unanimité des présents, approuve le procès-verbal de la séance du 04 mars 2022

2) **DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Monsieur Rémy NAPIAS se porte candidat et est nommé secrétaire de séance à l'unanimité des présents.

### **3) DCM 2022/04/017 : VOTE DU TAUX DES TAXES**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 80-10 du 10 janvier 1980, portant sur l'aménagement de la fiscalité directe locale, et notamment ses articles 2 et 3 aménagés par les articles 17 et 18 de la loi n° 82-540 du 28 juin 1982,

Vu la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 (notamment son article 16),

Vu l'article 41 de la loi n°2021-1900 de finances pour 2022 a modifié l'article 16 de la loi 2019-1479 de finances pour 2020 qui définit le calcul du coefficient correcteur

Vu le budget principal 2022, équilibré en section de fonctionnement par un produit fiscal attendu de 162 791€,

Après avis de la commission des finances du 04 avril de ne pas augmenter les taux d'impositions des taxes directes locales

Madame le Maire rappelle que par délibération du 09 avril 2021, le conseil municipal avait fixé les taux des impôts à :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 31,96%
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 48,77%

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents ;**

**(Résultat du vote : Nombre de votants : 12 – 12 voix pour, 0 abstention, zéro voix contre)**

- **DECIDE de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2022 et donc de les maintenir à :**
  - Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 31,96%
  - Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 48,77%

***Reçu en Préfecture le : 15 avril 2022***

### **4) DCM 2022/04/018 : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2022**

Le conseil municipal de Poyanne, après propositions budgétaires 2022 établies par Madame le Maire, vote les propositions nouvelles du budget primitif 2022 comme suit :

<b><u>Investissement</u></b>	
Dépenses	: 488 146,00€
Recettes	: 488 146,00€
<b><u>Fonctionnement</u></b>	
Dépenses	: 801 115,00€
Recettes	: 801 115,00€

Après délibéré, le budget primitif est approuvé tel que présenté à l'unanimité des présents (12 votes pour le budget, 0 abstention, 0 contre)

***Reçu en Préfecture le : 27 avril 2022***

**5) DCM 2022/04/018 : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FEC (FONDS D'EQUIPEMENTS DES COMMUNES**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal d'inscrire au budget primitif en investissement la construction d'une aire de jeux. Elle propose de déposer une demande de subvention au titre du FEC (Fonds d'Équipement des Communes) 2022 pour ce programme.

Le montant des devis dressés par les diverses entreprises contactées s'élève à 51 531,06€ hors taxe, soit 61 837,27€ TTC

Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des présents

- Décide d'exécuter lesdits travaux
- Approuve le montant global des devis qui s'élève à 51 531,06€ hors taxe , soit 61 837,27€ TTC
- Autorise Madame le Maire à déposer un dossier FEC au titre de l'année 2022
- Précise que le financement global sera complété :
  - sur fonds libres
  - aides à l'investissement sur fonds locaux auprès de la CAF pour la construction d'une aire de jeux en accès libre
  - subvention dans le cadre de la DETR
- Dit que les dépenses et recettes seront inscrites au budget primitif 2022
- Autorise Madame le Maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier.

***Reçu en Préfecture le : 26 avril 2022***

**6) DCM 2022/04/019 : CHOIX DE L'ARCHITECTE POUR LE PROJET DU POLE SANTE**

Madame le Maire rappelle à l'assemblée le projet de réhabilitation d'un bâtiment public en pôle de santé et 2 logements pour l'année 2023.

Madame le Maire informe l'assemblée que 7 cabinets d'architectes ont été sollicités et 4 cabinets d'architectes ont répondu favorablement.

Madame le Maire donne lecture des 4 offres :

- Cabinet HALLAK de Saint Sever : taux des honoraires à 9,20%
- Cabinet BETANCOURT ROUGER de Saint Martin d'Oney : taux des honoraires à 11,40%
- Cabinet AREXAS de Castets : taux des honoraires à 11,00%
- Cabinet ARCAD de Saint Paul Les Dax : taux des honoraires à 8,00%

Après étude des dossiers, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des présents :

- APPROUVE la proposition de ARCAD de Saint Paul Les Dax
- AUTORISE Madame le maire à signer toutes les pièces afférentes à ce dossier
- PRECISE que cette dépense sera inscrite au budget primitif 2022

***Reçu en Préfecture le : 26 avril 2022***

## 7) ORGANISATION DE LA JOURNEE CITOYENNE :

Le flyer a été distribué dans toutes les boîtes aux lettres avec une réponse souhaitée pour le 15 avril. A ce jour, très peu de personnes ont répondu.

Madame le Maire propose de faire une réunion du conseil le 20 avril afin de préparer cette journée (courses, préparation repas, préparation des équipes de travail).

## 8) DIVERS :

- Courrier de la Communauté de communes du pays tarusate concernant les autorisations du droit du sol

Mme le Maire donne lecture d'un courrier concernant le service d'instructions des autorisations du droit des sols de la Communauté de communes du pays tarusate.

Le service est actuellement en grande difficulté car le nombre de dossiers à traiter a augmenté de 41% entre 2020 et 2021. De plus, le service fait face à une instabilité chronique du fonctionnement (départ du personnel et difficulté de recrutement). La Communauté de communes du pays tarusate envisage de ne pas renouveler la convention qui nous lie à ce service et va solliciter l'ADACL pour que nous puissions obtenir une adhésion.

- Groupement d'achat auprès du CDG 40 pour les contrôles de sécurité des bâtiments

Madame le Maire, informe l'assemblée que le CDG 40 propose aux communes d'adhérer à un groupement d'achat pour la prestation de contrôle de sécurité des bâtiments (électricité, jeux, fluides). Les tarifs actuels proposés semblent intéressants. Après discussion, le conseil municipal souhaite avoir des informations complémentaires sur ce service et notamment sur la qualité.

- Points sur les dossiers en cours
  - Site : La commission travaille sur la mise en place du site
  - Aire de jeux : Les travaux devraient débuter mi-juin (l'entreprise Kaso a prévu d'intervenir pour installer les jeux, semaine 25
  - Cloches de l'église : les travaux sont prévus semaine 37 (12 septembre)

- Voirie

Monsieur Labat informe l'assemblée que le passage régulier de camions sur la route de la Sablière, menant de Poyanne à Saint-Geours d'Auribat entraîne des dégradations. Monsieur Labat propose de contacter la mairie de Saint-Geours afin que chaque commune mette en place une interdiction de circuler aux poids lourds.

Madame le Maire informe l'assemblée qu'il y a un effondrement de la chaussée à côté d'un regard (en face de Nuraque), Rte de la Côte Rouge. Ce trou avait déjà fait l'objet de travaux. Il convient de trouver une solution durable.

Le chemin rouge est aussi fortement dégradé. Ce chemin est un lieu de passage agricole. Monsieur Labat propose de mettre une signalétique informant que ce chemin est une piste forestière et propose de limiter la vitesse

○ Bâtiments

▪ Travaux terminés

- ➔ L'éclairage des arènes
- ➔ Le carrelage au foyer des jeunes
- ➔ Le lavoir communal

Concernant le cimetière les travaux sont terminés mais le chantier n'est pas nettoyé.

▪ Travaux en cours

Le cimetière : les travaux sont terminés par l'artisan mais des réserves ont été faites par la commission bâtiments :

- Manque le chapeau à l'entrée du 2<sup>ème</sup> portail
- Reprendre les fissures avec de l'enduit gris
- Nettoyage de l'entrée du cimetière

○ Demande location foyer rural pour le concours Miss belle en forme

Madame le Maire informe l'assemblée que la lauréate du concours Miss Belle en forme 2022 est poyannaise. De ce fait le prochain concours aura lieu à Poyanne.

Le concours est prévu le 19 novembre. Madame le Maire propose de mettre à disposition à titre gratuit le foyer rural. Le conseil municipal accepte la proposition.

○ Dates à noter sur les agendas

Madame le Maire informe l'assemblée des prochaines dates de conseil municipal

Mardi 20 avril : préparation de la journée citoyenne

Samedi 30 avril à partir de 19h : repas de la mayade

Conseil municipal : Vendredi 13 mai à 20h

Conseil municipal : Vendredi 23 juin à 20h

Conseil municipal : Vendredi 5 août à 20h